



Prime de fin d'année : pingre !

Dans un message adressé aux services, la cheffe du Service des Ressources Humaines vient d'informer que « *la ministre a souhaité porter une attention particulière à la rémunération des agents fonctionnaires de catégorie B et C affectés dans ses services* ».

Le montant de cette prime est de 165 euros bruts, soit 150 euros nets et sera versée sur la paye de décembre dans la limite des plafonds réglementaires, elle ne sera ni proratisée ni soclée.

D'après le conseiller social, pour les agents de la BnF et du Louvre, c'est la même procédure que l'an passé sans plus de précision.

Si cette prime n'est évidemment pas à rejeter au regard de la situation des personnels concernés, il n'en reste pas moins qu'elle ne compense absolument pas les pertes de pouvoir d'achat de ces agents et qu'elle ne répond pas non plus, a fortiori, aux attentes immédiates de tous les autres personnels du ministère quels que soient leur statut et leur filière.

Les pertes mensuelles de pouvoir d'achat calculées par la CGT Fonction publique :
http://www.ugff.cgt.fr/IMG/pdf/perte_actualisable_du_point-2014-09.pdf

Cette prime n'efface pas non plus l'annulation d'une réunion sur le repyramidage de la filière administrative prévue ce vendredi 7 novembre. Alors que le Premier Ministre dit souhaiter faire porter en priorité la revalorisation des petits salaires dans la Fonction publique et notamment celle des personnels de catégorie C, manifestement cela ne suit pas au Ministère de la Culture.

La Cgt exige toujours pour les personnels :

- dégel de la valeur du point d'indice,
- entrée dans la grille à 1700 euros brut, et amplitude de carrière de 1 à 2, garantie à tous, pour une carrière complète,
- corps à deux grades, et en priorité pour les agents de catégorie C,
- repyramidage, cohérent et convergent, de corps pour les mêmes catégories, et donc des taux de promotion revus à la hausse,
- repyramidage de filière, à commencer par la filière administrative,
- régime indemnitaire revalorisé, juste et transparent,
- arrêt immédiat de suppression de postes, création de postes là où les besoins sont criants et recrutement par concours sur les besoins permanents,
- plan ministériel de résorption de la précarité pour les agents contractuels.

« Nous proposons d'ouvrir un vaste chantier sur plusieurs années de revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires. Il nous faut répondre au très fort tassement des amplitudes de rémunération depuis 20 ans. Si rien ne change, en 2017, un cadre de catégorie A débutera sa carrière au SMIC soit au même niveau qu'un agent de catégorie C. » Manuel Valls le 9 octobre 2014

Avoir du respect et de la considération pour les personnels d'Etat, c'est aussi revaloriser concrètement leurs carrières et rémunérations à commencer par le dégel de la valeur du point d'indice.